



PREFECTURE DE BASSE NORMANDIE

**Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt**

**Service régional de l'agriculture,
de la forêt et des territoires**

6, boulevard Général Vanier
CS. 95181 - 14070 Caen Cedex 5

Synthèse du PPRDF de Basse-Normandie 2013-2017

Préambule

Face à une offre potentielle importante, la loi de modernisation agricole de l'agriculture et de la pêche (LMAP) du 27 juillet 2010 a instauré un plan pluriannuel de développement forestier.

Le ministère en charge de la forêt a demandé à chaque préfet de région d'élaborer un plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF).

Ce plan identifie les massifs forestiers insuffisamment exploités pouvant contribuer à une mobilisation de volumes supplémentaires de bois, analyse par massif les causes du manque d'exploitation, définit un programme d'actions en animation et en investissement permettant, dans les massifs identifiés, une mobilisation supplémentaire.

Diagnostic de la forêt et de la filière bois

Le PPRDF étant une démarche territoriale, il a été jugé pertinent de s'appuyer sur les régions forestières départementales définies par l'Inventaire Forestier National (IFN). Ainsi, 21 massifs forestiers ont été identifiés (6 dans le Calvados, 7 dans la Manche et 8 dans l'Orne).

Le bocage étant fortement représenté en Basse-Normandie, il peut significativement contribuer à cette mobilisation de bois. Aussi, le bocage a été pris en compte dans le PPRDF. 3 zones bocagères ont été définies, une par département.

Le diagnostic régional a consisté :

- à caractériser la forêt et le bocage, les données étant disponibles au niveau régional, au niveau départemental et au niveau de chaque massif et zone bocagère,
- à évaluer la récolte et la mobilisation actuelle,
- à évaluer les besoins en bois,
- à analyser les pratiques actuelles de gestion,
- à définir les forces et les faiblesses de la forêt et de la filière bois,
- à définir les enjeux régionaux pour une mobilisation supplémentaire de bois.

Caractéristiques des massifs forestiers

La forêt couvre 169 000 ha. La Basse-Normandie est une petite région forestière avec un taux de boisement de 10 % (29,2 % au niveau national). Elle est essentiellement composée de feuillus (80 % en volume sur pied) avec des chênaies de grande renommée pour la qualité du bois (chênaies du Perche).

La forêt est majoritairement privée (80 %, 75 % au niveau national) avec une propriété moyenne de 1 577 ha pour les forêts domaniales, 107 ha pour les autres forêts publiques et 2,5 ha pour les forêts privées. Cette structuration de la propriété forestière entraîne un morcellement de la forêt, ce qui est un handicap en terme de dynamique de gestion et d'accès à la ressource mais apporte une diversité de gestion et favorise la biodiversité.

Le traitement en futaie représente 46 % de la surface, 91 % en forêt publique et 32 % en forêt privée. Les mélanges futaie/taillis couvre 38% de la surface et les taillis 6%. 43% des peuplements en forêt privée peuvent être considérés comme à faible valeur économique.

Le volume sur pied (tige + branches) est évalué à 46,1 millions de m³ composé de 37 % de bois d'œuvre, 34 % de bois d'industrie/bois énergie à la découpe fin bout 7 cm, 29 % de menus-bois ou rémanent (bois inférieur à 7 cm).

La production annuelle est évaluée à 1,5 million de m³ en bois fort total (tige + branches à la découpe 7 cm), 0,33 Mm³ en forêt publique et 1,17 Mm³ en forêt privée.

Le Chêne est l'essence dominante (43 % du volume), le Hêtre représente 10 %, le Douglas et le Pin sylvestre, chacun 6 %.

La ressource gros/très gros bois feuillus est importante en Basse-Normandie (32 % contre 25 % au niveau national). On constate un vieillissement des peuplements, phénomène qui semble s'accélérer. Au plan qualité, les essences feuillues semblent en moyenne meilleures en Basse-Normandie qu'au niveau national. C'est l'inverse pour les essences résineuses, ce qui est dû notamment à la jeunesse des peuplements.

L'exploitabilité des forêts bas-normandes est bonne comparée à la moyenne nationale. Cependant, le schéma directeur de desserte forestière montre que, sur 80 % de la surface des forêts privées, l'infrastructure doit être améliorée.

Caractéristiques du bocage

Le bocage est encore fortement présent avec 123 400 km (densité : 7 km/100 ha). Le volume sur pied est évalué à 22,8 millions de m³ (volume aérien total) soit 50 % du volume des forêts. Les haies de haut jet et les cépées sont les plus présentes (respectivement 31 % et 41 % en longueur et 58 % et 30 % en volume). L'accroissement biologique annuelle est estimé à 1 Mm³. L'essence majoritaire est le Chêne (38 % du volume), suivie du Frêne (19 %), du Hêtre (7 %). Au niveau qualité, 32 % du volume est classé en bois d'œuvre et 67 % en bois d'industrie/bois énergie. La proportion bois d'œuvre s'élève à 48 % pour le Chêne et 53 % pour le Hêtre.

La récolte de bois

La récolte actuelle est estimée actuellement entre 600 et 650 000 m³/an dont 500 000 m³ déclarés à l'enquête annuelle de branche (60 % de feuillus et 40 % de résineux) et entre 100 et 150 000 m³ d'autoconsommation. La récolte déclarée à l'EAB est en diminution constante depuis 40 ans (- 30 % sur cette période). Cette baisse est le résultat d'une baisse de la récolte de feuillus (- 60 % sur la période) d'une augmentation de la récolte de résineux (+ 250 %). **Comparée à la production (1,5 Mm³), ce niveau de récolte permet d'augmenter significativement la mobilisation du bois sans entamer le potentiel de production des forêts.**

La mobilisation actuelle

La filière bois en Basse-Normandie est notable au regard de la surface forestière. Elle concentre 2,8 % des emplois de la région, 7 600 emplois directs et 6 600 emplois dans le secteur de la construction utilisant du bois. La production de sciage (chêne et résineux divers essentiellement) varie entre 160 et 220 000 m³. Elle est en diminution constante depuis 25 ans (- 35 %). Il n'y a pas d'unités consommant du bois d'industrie en Basse-Normandie. Ces bois étaient destinés notamment à une usine de panneaux de particules (résineux) située en Seine-Maritime et une usine de fabrication de pâte à papier (feuillus) située dans l'Eure. La fermeture de cette dernière en 2009 a libéré un volume de l'ordre de 250 000 tonnes. Les entreprises mises en difficulté par cette fermeture se sont tournées vers d'autres marchés notamment le bois-bûche qui a connu ces dernières années une forte augmentation dans les circuits commerciaux. La plaquette forestière est l'autre débouché du bois énergie ; son développement est lié à la mise en place des politiques en faveur de l'installation de chaufferies collectives et industrielles (fonds chaleur). Les centres de consommation de bois en Basse-Normandie utilisent 575 000 m³ d'équivalent bois rond dont 100 000 m³ de grumes feuillues, 235 000 m³ de grumes résineuses et 240 000 m³ pour le bois énergie avec trois sources pour ce dernier : forêt, connexes de scierie et bois en fin de vie.

Le besoin de bois supplémentaire

Le besoin supplémentaire annuel à atteindre au cours du plan (2013-2017) est évalué à 390 000 m³ (315 000 m³ provenant de forêt et 75 000 m³ provenant du bocage) dont 60 000 m³ pour le bois d'œuvre, 10 000 m³ pour le bois d'industrie, 10 000 m³ pour le bois bûche et 310 000 m³ pour les plaquettes forestières.

Les enjeux environnementaux et sociaux

La forêt est un milieu riche sur le plan environnemental. Cela se traduit par des espaces recensés et inventoriés ou classés. 37 % de la surface des forêts se trouvent dans un ou plusieurs zonages pouvant affecter la gestion de production (choix des essences et traitement).

Le bocage avec un maillage dense forme des corridors écologiques et constitue avec les forêts des réservoirs de biodiversité.

La gestion forestière et bocagère

La quasi-totalité des forêts publiques possède un document de gestion (aménagement). La sylviculture proposée répond aux orientations régionales forestières (ORF). **Il est prévu de renouveler en moyenne 268 ha/an** et de prélever 5,8 m³/ha/an (191 000 m³/an). Leur application présente une bonne dynamique de gestion avec **un prélèvement de 6,1 m³/ha/an** (202 000 m³/an) et une surface renouvelée égale à 236 ha/an.

Il est rappelé que le document de gestion (plan simple de gestion, PSG) est obligatoire pour les forêts privées dont la surface est supérieure à 25 ha. **49 % de la surface forestière privées (62 200 ha) est couvert par un document de gestion durable.** L'analyse des PSG montre une dynamique bonne à faible du programme des coupes feuillues et une très bonne dynamique du programme des coupes résineuses. **La surface prévue à renouveler est de l'ordre de 270 ha/an très en-dessous des 550 ha/an préconisés par les ORF.** L'analyse montre par ailleurs une faible dynamique de gestion. **Les coupes programmées dans les PSG sont réalisées à 45 %**, 39 % pour les coupes feuillues et 61 % pour les coupes résineuses. Les coupes de renouvellement de peuplement ont un taux de réalisation de 61 %. Le taux de réalisation des coupes est de 53 % pour les forêts de plus de 100 ha et de 37 % pour les forêts de 25 à 100 ha. **La récolte annuelle est évaluée à 2,2 m³/ha/an pour la forêt privée (280 000 m³/an). Ce taux de prélèvement de l'ordre de 36 % de celui de la forêt publique doit être analysé au regard d'une production à l'ha légèrement plus faible** (10,4 m³/ha/an en forêt publique et 8,9 m³/ha/an en forêt privée en volume total bois fort).

La surface des peuplements à faible valeur économique (taillis et mélanges taillis futaie moyennement riches ou pauvres en réserves) représente 59 000 ha situés en forêt privée. Ces peuplements présentent une opportunité

pour accélérer le renouvellement de la forêt privée, comme source importante de bois énergie et d'adaptation de la forêt dans le cadre d'une gestion durable prenant en compte l'impact du changement climatique.

Depuis l'instauration du plan de chasse des **cervidés** en 1979, **les populations n'ont cessé de progresser**. La Basse-Normandie n'échappe pas à ce constat. La demande de plan de chasse de chevreuil a été multipliée par 4 en 20 ans et celle du cerf par 3. De nouveaux territoires ont été colonisés. La pression qu'exerce ces populations sur la forêt notamment sur les régénérations s'avère un **facteur aggravant du déficit de renouvellement en forêt privée**.

Le dernier recensement agricole indique que 92 % des exploitations ont entretenu des haies dans les 3 dernières années (57 % au niveau national). Seulement 8 % des exploitations ont replanté des haies sur la même période. Les chambres d'agriculture ont conçu un plan de gestion de la haie permettant de garantir une production régulière dans le temps et visant à maintenir et à régénérer les haies et le potentiel de production. Actuellement, ces plans de gestion restent confidentiels, 133 ont été réalisés. Par ailleurs, les Conseils généraux soutiennent la plantation de haies, de l'ordre de 150 km/an.

Les propriétaires forestiers

Une enquête a été menée en 2011 auprès d'un échantillon de 280 propriétaires pour connaître leur comportement, leurs attentes et leurs besoins. Une majorité de propriétaires (58%) est très attachée à leur forêt. Dans 55% des forêts, il y a eu une coupe de réalisés dans les 5 dernières années et 43% de ces coupes concernait une coupe de bois de chauffage pour un usage personnel. 70% des propriétaires est convaincu de la nécessité de renouveler la forêt mais 23% estime que l'opération est trop coûteuse et 14% trop compliquée. 19% de propriétaires a recourt à un gestionnaire professionnel et 64% estime être suffisamment informé des techniques et de l'environnement forestier pour engager des opérations de boisement ou reboisement.

Forces et faiblesses de la filière

Forces

Stock important de bois et qui progresse
Chêne de qualité
Peuplements résineux arrivant en production
Bonne exploitabilité des peuplements
Bonne mobilisation du bois en forêt publique
Exploitation forestière : secteur dynamique
Tissu de scieries encore bien présent
Marché du bois énergie en plein essor
Importance du bocage – Stock de bois important

Faiblesses

Morcellement de la propriété
Accès à la ressource compliqué
Niveau de desserte insuffisant en forêt privée
Forte pression du gibier sur le milieu forestier
Gestion conditionnée par des réglementations environnementales ou de protection
Faible mobilisation du bois en forêt privée
Production de sciage en diminution constante
Marché du bois d'industrie fragile
Accès difficile à la ressource bocagère
Valorisation et gestion des haies à déployer

Les enjeux régionaux pour une mobilisation supplémentaire de bois

Le besoin supplémentaire identifié est évalué pour la période du plan à 390 000 m³/an. Le diagnostic a montré que ce volume est à rechercher essentiellement en forêt privée (315 000 m³) et dans le bocage (75 000 m³).

Les enjeux en forêt privée sont : mieux appliquer les programmes de coupes des PSG, renouveler les peuplements à faible valeur économique, regrouper la petite propriété forestière (foncier et/ou économique), améliorer le niveau de desserte, diminuer la pression du gibier, dynamiser les PSG.

Les enjeux pour le bocage sont : organiser la mobilisation du bois dans le cadre d'une gestion durable, faciliter l'accès à la ressource, consolider les documents de gestion et en augmenter le nombre, mieux valoriser le bois issu du bocage.

Méthodologie d'élaboration du PPRDF

Démarche adoptée

Une démarche en 4 étapes : identification et caractérisation des massifs, analyse des freins à la mobilisation, choix des zones d'actions prioritaires et définition des actions, programme d'actions annuel.

Fiches de description des massifs forestiers et des zones bocagères

Les 21 massifs forestiers et les 3 zones bocagères ont fait l'objet de fiches détaillées comportant une description générale et une analyse de la dynamique de la gestion (document disjoint).

Freins à la mobilisation

Pour chaque massif forestier et zone bocagère, une analyse des freins à la mobilisation a été réalisée au regard de critères géophysique, foncier, technique, socio-économique, territorial et d'usage.

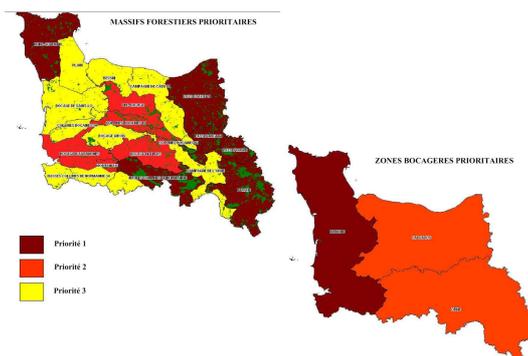
Hiérarchisation des massifs par ordre de priorité

Au regard de cette analyse et des potentialités des massifs forestiers et des zones bocagères, un classement de ces unités a été classée selon 3 priorités.

Elaboration du plan d'actions

Chaque massif forestier et zone bocagère fait l'objet d'une fiche action (document disjoint).

La fiche comprend une description sommaire, les principaux freins, le classement prioritaire. Elle précise les objectifs à atteindre, une description des actions classées selon 2 ordres de priorité, le (ou les) maître d'ouvrage, le coût des action et un calendrier prévisionnel.



L'objectif de mobilisation supplémentaire de bois (390 000 m³) a été réparti suivant les potentialités de chaque massif forestier et zone bocagère.

N° région IFN	Massif forestier PPRDF	Volume supplémentaire	Volume/ha
141	Pays d'Auge 14	47 000 m ³	2,5 m ³ /ha
142	Campagne de Caen	3 000 m ³	1,0 m ³ /ha
143	Bessin	4 000 m ³	2,7 m ³ /ha
144	Pré-bocage	14 000 m ³	2,3 m ³ /ha
145	Collines bocaines 14	19 000 m ³	2,6 m ³ /ha
146	Bocage virois	5 000 m ³	1,9 m ³ /ha

Département	Zone bocagère	Volume supplémentaire	Volume/km
14	Calvados	20 000 m ³	0,6 m ³ /km
50	Manche	35 000 m ³	0,6 m ³ /km
61	Orne	20 000 m ³	0,6 m ³ /km

501	Nord-Cotentin	12 000 m ³	1,3 m ³ /ha
502	Plain	2 000 m ³	2,3 m ³ /ha
503	Bocage de Saint-Lô	6 000 m ³	1,8 m ³ /ha
504	Collines bocaines 50	4 000 m ³	2,8 m ³ /ha
505	Bocage d'Avranche	9 000 m ³	1,8 m ³ /ha
506	Mortainais	3 000 m ³	2,1 m ³ /ha
507	Basses collines de Normandie 50	2 000 m ³	0,9 m ³ /ha

611	Pays d'Auge 61	25 000 m ³	3,0 m ³ /ha
613	Pays d'Ouche	16 000 m ³	2,0 m ³ /ha
614	Campagne de l'Orne	5 000 m ³	1,4 m ³ /ha
615	Collines bocaines 61	1 000 m ³	2,4 m ³ /ha
616	Bocage de Flers	12 000 m ³	1,8 m ³ /ha
617	Hautes collines de Normandie	35 000 m ³	2,6 m ³ /ha
618	Basses collines de Normandie 61	3 000 m ³	3,8 m ³ /ha
619	Perche	88 000 m ³	3,6 m ³ /ha

Tab. 21 : Volume supplémentaire à mobiliser par massif forestier et par zone bocagère

Compte tenu du diagnostic et des objectifs de mobilisation, 11 thèmes d'actions ont été définis pour les massifs forestiers et 4 pour les zones bocagères. Les actions par massif et zone ont été choisies parmi ces thèmes.

Les actions portent sur l'animation, la coordination locale du développement, l'organisation de l'approvisionnement et l'identification des investissements. Le financement des actions repose sur le propre financement des établissements publics ayant des missions confiées par l'Etat en matière de développement forestier ou de promotion des activités agricoles en lien avec la forêt et la haie et des aides publiques notamment dans le cadre des stratégies locales de développement forestier en particulier les plans de développement de massif et des aides aux investissements.

Une programmation annuelle des actions est arrêtée hiérarchisant les actions à mettre en œuvre. **Le plan a une durée de 5 ans.**

Le plan d'actions

Huit actions pour la forêt et 5 pour le bocage seront mis en œuvre. Pour suivre le plan d'actions, sept indicateurs ont été définis pour la forêt et 4 pour le bocage. Le volume supplémentaire à mobiliser annuellement d'ici la fin du plan est un indicateur commun à la forêt et au bocage.

Le tableau suivant présente les coûts.

	Coût			Aides possibles		
	Animation	Investissement	Total	Animation	Investissement	Total
Forêt						
Sur la durée du plan	1 592 290 €	6 987 885 €	8 580 175 €	936 624 €	3 183 443 €	4 120 067 €
Anuellement	318 458 €	1 397 577 €	1 716 035 €	187 325 €	636 689 €	824 013 €
Par m ³ suppl. mobilisé	2,02 €	8,87 €	10,90 €	1,19 €	4,04 €	5,23 €
Bocage						
Sur la durée du plan	127 300 €	3 440 000 €	3 567 300 €	63 650 €	1 914 000 €	1 977 650 €
Anuellement	25 460 €	688 000 €	713 460 €	12 730 €	382 800 €	395 530 €
Par m ³ suppl. mobilisé	0,68 €	18,35 €	19,03 €	0,34 €	10,21 €	10,55 €

Les actions sont définies sur la durée du plan et non par année. La programmation annuelle des actions sera définie chaque année en Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.